

## Index de l'égalité femmes-hommes 2020

L'indicateur n'est pas calculable

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
Ecart de taux d'augmentations individuelles (Hors promotions) entre les femmes et les hommes
Ecart de répartition des promotions
Ecart de répartition des augmentations individuelles
entre le retour d'un congé maternité/adoption et le 31.12
(% de salariés ayant bénéficié d'une augmentation durant ou à la suite d'un congé
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations
Total société

Score	Score obtenu
de 0 à 40 points	-
de 0 à 20 points	-
de 0 à 15 points	-
de 0 à 35 points	-
de 0 à 15 points	-
de 0 à 10 points	0
de 0 à 100 points	NA
Pondéré	-

De : contact@egapro.beta.gouv.fr <contact@egapro.beta.gouv.fr>

Envoyé : mardi 19 janvier 2021 15:11

À : LETURGIE Carole <carole.leturgie@sceereims.fr>

Objet : Calcul de l'index égalité professionnelle femmes-hommes

Madame, Monsieur,

Vous venez de procéder à la transmission aux services du ministre chargé du travail de vos indicateurs et de votre niveau de résultat en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour l'année 2020 conformément aux dispositions de l'article D.1147-5 du code du travail. L'administration du travail accuse réception par le présent message de votre due transmission. Cet accusé réception ne vaut pas contrôle de conformité de vos déclarations.